

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 19 OCTOBRE 2018 à 18 H 30

Nombre

de Conseillers en exercice : 23 - de présents : 17 - de votants 19

L'an deux mil dix-huit, le dix-neuf octobre, le Conseil Municipal étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame le Maire **Renée HENRY**

Étaient présents :

Renée HENRY, Maire.

P. JULIEN - J. PANO – M. GUYOT – J. KLUGHERTZ – H. PETITCOLAS, Adjoints.

P. CHAUVET - J.P. MATHIS – D. MICHEL – M.O. FOUQUET, Conseillers délégués

J. CHARRONT – R. DEPRUGNEY – S. ROUYER – J. DELECROIX – A.S. OSTIN – L. STEMART – G. VERY, Conseillers municipaux.

Absents excusés : O. MARON qui a donné pouvoir à J. CHARRONT- C. TISSIER qui a donné pouvoir à J. PANO - P. SCHNEIDER - N. MARIN - A. ROYER – N. SCHWARTZ.

Absent : ∅

Un scrutin a eu lieu, **Mme Jocelyne PANO**, a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Avant de commencer la séance, le conseil municipal observe une minute de silence à la mémoire de Monsieur Richard BOURDHAUDI et de Monsieur Arnaud TISSIER fils de Madame Carine TISSIER.

Approbation du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2018 : Le procès-verbal de la dernière séance de conseil municipal n'appelle pas d'observation particulière.

Depuis la séance du conseil municipal en date du 26 septembre 2018 et en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (délibération du 23/03/2018) onze décisions ont été prises :

39	2018	09	27	Convention de mise à disposition d'un ingénieur territorial du S.E.A pour la commune	SEA
40	2018	09	27	Contrat animation St Nicolas	PETITDEMANGE Gilles
41	2018	09	27	Location nacelle du 26 11 2018 AU 29 11 2018	Lorraine Nacelle Location - MAXEVILLE
42	2018	09	27	Location nacelle du 14 01 2019 AU 16 01 2019	Lorraine Nacelle Location - MAXEVILLE
43	2018	10	03	Etude de faisabilité pour la construction d'un nouveau groupe scolaire sur la commune de Custines	MP2I CONSEIL
44	2018	10	17	Tarifs des festivités en 2019	Commission des fêtes

45	2018	10	17	Avenant 2 PROLONGATION DU MARCHÉ DE MAINTENANCE THERMIQUE	SOLOREC
46	2018	10	17	Achat panneau lumineux d'information	CENTAURE SYSTEMS
47	2018	10	17	Maîtrise d'œuvre travaux de viabilité rue des écoles	MP2I CONSEIL
48	2018	10	17	Fin de Bail location garage N°6 Rue des Ecoles	Georges TOUSSAINT
49	2018	10	18	Location nacelle jeudi 25 octobre 2018	Lorraine Nacelle Location - MAXEVILLE

<p>N° 1 DÉCISION MODIFICATIVE N° 2</p>
--

Rapporteur Jocelyne PANO

Domaine : 7 FINANCES LOCALES
Rubrique : 71 Décisions budgétaires
Télétransmission : oui

BUDGET GÉNÉRAL

Il convient de procéder à certains transferts entre chapitres budgétaires en dépenses d'investissement comme suit :

- **Chapitre 23 :** Diminution du compte 2313 Immobilisation en cours pour 12000€
- **Chapitre 20 :** Augmentation de compte

2031 : Frais d'études pour 12 000€

Concerne l'étude de faisabilité pour la construction d'un nouveau groupe scolaire sur la commune de Custines

TABLEAU RÉCAPITULATIF

Comptes	Libellés articles	Montant
DÉPENSES INVESTISSEMENT		0 €
2031	Frais d'études	+ 12 000 €
2313	Restructuration des écoles	- 12 000 €

Le Conseil municipal est invité à en délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par un vote à main levée comme suit :

Pour : 16 voix
Contre : 0 voix

Abstention : 1 voix (G. VERY)

- ACCEPTE la modification des comptes comme indiquée ci-dessus

<p style="text-align: center;">N° 2 ALIENATION IMMOBILIERE DES PARCELLES CADASTREES AC 169-170-175-176-182 et 326</p>
--

Rapporteur : Mme le Maire

Domaine : 3 DOMAINE ET PATRIMOINE

Rubrique : 32 Aliénations

Télétransmission : oui

Mme le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune est propriétaire des parcelles cadastrées section AC 169-170-175-176 182 et 326 Champ des Loups - sis 1A rue Maurice Barrès et qu'aucun usage n'est fait de l'immeuble située sur ladite parcelle.

Mme le Maire propose de fixer le prix de vente de ces parcelles à 180 000 € comme estimé par France Domaine.

Mme le Maire présente le projet qui a fait l'objet d'une présentation lors de la réunion du 06 octobre 2018 aux membres de la commission Patrimoine.

Il est rappelé que le Conseil Municipal, en date du 26 septembre 2018, a donné son accord sur le principe d'aliéner ces parcelles.

Mme le Maire invite le conseil à décider de procéder à l'aliénation desdites parcelles par la vente de gré à gré à M. BROTTIER Fabrice, directeur général de la Société coopérative d'intérêt collectif d'HLM à forme anonyme et à capital variable dénommée LE COIN DU FEU – immatriculée au RCS de CHAUMONT sous le numéro 845 720 135 et dont le siège est au 17 Rue du Général Leclerc 52130 WASSY.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par un vote à main levée et à l'unanimité,

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire,

Autorise Mme le Maire à poursuivre la réalisation de cette aliénation, aux conditions de prix proposées et par acte passé de gré à gré avec M. BROTTIER Fabrice, directeur général de la Société coopérative d'intérêt collectif d'HLM à forme anonyme et à capital variable dénommée LE COIN DU FEU – immatriculée au RCS de CHAUMONT sous le numéro 845 720 135 et dont le siège est au 17 Rue du Général Leclerc 52130 WASSY.

Approuve la cession des parcelles AC 169-170-175-176 182 et 326 d'une surface totale de 2 288 m² pour un prix de cession de 180 000 €,

Autorise Mme le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce dossier et notamment les actes nécessaires à la vente,

Charge Maître Philippe HEUBERGER, notaire, de la rédaction des actes et tous documents nécessaires à la vente et des formalités qui en sont la conséquence,

Dit que les frais de notaire seront à la charge de M. BROTTIER Fabrice, directeur général de la Société coopérative d'intérêt collectif d'HLM à forme anonyme et à capital variable dénommée LE COIN DU FEU – immatriculée au RCS de CHAUMONT sous le numéro 845 720 135 et dont le siège est au 17 Rue du Général Leclerc 52130 WASSY,

N° 3 MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE MILLERY AVIS

Rapporteur : Mme le Maire

Domaine : 2 URBANISME

Rubrique : 21 Documents d'urbanisme (PLU)

Télétransmission : oui

Mme le Maire indique qu'une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Millery a été prescrite par arrêté du Président du Bassin de Pompey en date du 14 septembre 2018.

Par délibération de la Communauté de communes du Bassin de Pompey du 26 février, l'EPCI a modifié ses statuts pour y intégrer la compétence urbanisme.

Par délibération du Conseil Communautaire du Bassin de Pompey du 15 décembre 2015, l'EPCI a prescrit l'élaboration de son PLUi valant PLH et PDU.

En application du droit de l'intercommunalité, la communauté de communes peut effectuer jusqu'à l'achèvement du PLUi, une procédure de modification ou de mise en compatibilité d'un PLU communal ou d'un Plan d'Occupation des Sols.

La commune de Millery est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme.

La modification touche d'Orientation d'Aménagement et de Programmation de la zone dite « La Chamblée », « Sous Navviau » et notamment la partie cartographie de l'OAP.

Dans le cadre de la réalisation d'un projet d'ensemble sur ce secteur, la commune souhaite modifier son OAP comme suit :

- Supprimer le principe de desserte de la zone selon la canalisation existante tout en conservant la réalisation à terme du bouclage viaire entre le chemin de Chamblée et la Rue de la Blanche Pierre,
- Supprimer le principe d'orientation des façades principales selon le principe de desserte de la zone.

De même la partie rédigée de l'OAP précisera : la desserte interne de la zone devra être conçue de façon à éviter les impasses.

Conformément à l'article L153-47 du Code de l'Urbanisme, il est possible au conseil municipal d'émettre un avis sur le projet présenté.

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire,

Le Conseil municipal est invité à en délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par un vote à main levée et à l'unanimité :

- EMET un avis favorable au projet présenté et concernant la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Millery

INFORMATIONS DIVERSES

INVITATION

Dans le cadre des « Dialogues en territoires », les sénateurs de Meurthe-et-Moselle ont invité Mme le Maire, ses adjoints et les conseillers municipaux à un petit déjeuner d'échanges.

PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX :

Sous réserve de changement, le prochain conseil municipal aura lieu le mercredi 28 novembre 2018.

En début d'année 2019, un conseil aura lieu au mois de Janvier et un autre, au mois de Mars.

REMERCIEMENTS DECES

La famille MALKA pour le décès de Delphine MALKA.

La séance est levée à 19H00.



Mme le Maire,

Renée HENRY